

Flash sur le nouveau code de pratiques

Caroline Brunelle, agr.

Conseillère provinciale en production laitière caprine



Code de pratique pour le soin et la manipulation des chèvres

- ❖ Publié en décembre 2022
- ❖ Mise à jour du code 2003
- ❖ Voir les détails complets sur le site du conseil national pour les soins aux animaux d'élevage

<https://www.nfacc.ca/codes-de-pratiques/chevres>



Pourquoi un code de pratique?

- ❖ Émettre des lignes directrices uniformes à l'échelle du Canada pour le soin et la manipulation des animaux de ferme.
- ❖ On considère qu'un animal est dans un état de bien-être (comme en attestent les preuves scientifiques) s'il est:
 - En bonne santé
 - Confortable
 - Bien nourri
 - En sécurité
 - Capable d'exprimer son comportement naturel
 - Ne vit pas de douleur, peur et/ou détresse

Contenu du code

- ❖ Les normes sont liées aux sujets suivants:
 - Installations de logement et de manipulation
 - Préparation et gestion des situations d'urgence
 - Aliments et eau
 - Pratique d'élevage
 - Gestion de la santé
 - Transport
 - Euthanasie et abattage à la ferme

Principales exigences*

Installations de logement et de manipulation

- ❖ Assurer une ventilation qui apporte de l'air frais et évacue l'humidité et les gaz.
- ❖ Offrir suffisamment d'espace selon les stades de production

Stade physiologique des chèvres	Surface d'enclos par chèvre – Surface minimale à fournir *	
	m ² /tête	pi ² /tête
Chevreaux pré-sevrés	0,6	6,5
Chevreaux sevrés (8 semaines ou plus)	0,9	10
Chèvres	1,5	16
Boucs	2,8	30
Chèvres allaitantes	1,5/chèvre + 0,6/chevreau	16/chèvre + 6,5/chevreau
Enclos de chevreaux	2	22
Enclos d'infirmierie	2,5	27

Installations de logement et de manipulation

- ❖ S'assurer que les chèvres ont toutes accès aux aliments en même temps

Type de chèvre	Alimentation restreinte (Largeur d'espace d'alimentation) *	
	cm/chèvre	po/chèvre
Petites chèvres : 45 kg (100 lb)	30	12
Chèvres de taille moyenne : 45–68 kg (100–150 lb) ou Chèvres angora (80–100 lb) en pleine toison	35–45	14–18
Chèvres de grande taille et chèvres de boucherie : 68–90 kg (150–200 lb)	40–50	16–20
Chèvres ayant des cornes Chèvres gestantes et en fin de gestation	L'espace d'alimentation par chèvre est près du double	
Boucs : 90–135 kg (150–300 lb)	40–60	16–24

Installations de logement et de manipulation

- ❖ Offrir de l'eau propre, en quantité suffisante.
- ❖ Fournir aux chèvres au moins 1 type d'enrichissement
- ❖ Fournir suffisamment de litière pour créer un environnement propre, confortable et sec
- ❖ La salle de traite et les trayeuses doivent être entretenues pour prévenir les stress, blessures et maladies.

Gestion des situations d'urgence








Liste téléphonique d'urgence

Personnes à contacter en cas d'urgence	N° de téléphone	N° de téléphone d'urgence
Propriétaire/gérant		
Clinique vétérinaire		
Police		
Service des incendies		
Compagnie d'électricité		
Centre antipoison		
Entreprise d'entretien et de réparation des systèmes de chauffage et de ventilation		
Entreprise d'entretien et de réparation du système de chauffage au gaz		
Entreprise de réparation du système d'abreuvement		
Entreprise d'entretien et de réparation des systèmes d'alimentation des animaux		
Plombier (coupure d'eau ou conduite brisée)		
Électricien		
Centrale du système d'alarme		
Fournisseur d'aliments		
Entreprise responsable de l'entretien du système de traite		

- ❖ Cartes des bâtiments et plans d'urgence facilement accessible.
- ❖ Une source d'alimentation d'appoint doit être disponible pour faire fonctionner les systèmes essentiels.
- ❖ Eau et nourriture en quantité suffisante pour 72 heures.

Aliments et eau

Code d'état de chair pour les chèvres laitières*				
Émaciée	Cote d'état de chair 1**			
		Colonne lombaire Dessus de la colonne: bien visible, peut être pincé facilement. Creux profond entre chaque vertèbre. Boutes de côtes: forment une saillie continue que l'on peut prendre entre les doigts. Creux profond entre chacun. Transition: on ne palpe aucune graisse et très peu de muscles entre le dessus de la colonne et les bouts de côtes.	Côtes Côtes: bien visibles. Les doigts pénètrent facilement entre les côtes.	Sternum Cartilage: facilement palpable. Coussinet adipeux: facile à prendre entre le pouce et l'index et à faire bouger d'un côté à l'autre.
Maigre	Cote d'état de chair 2			
		Colonne lombaire Dessus de la colonne: visible, on sent un peu de muscle entre la peau et les os. Boutes de côtes: forment une saillie que l'on peut prendre entre les doigts. Transition: creux profond entre le dessus de la colonne et les bouts de côtes.	Côtes Côtes: certaines sont visibles. Les doigts pénètrent facilement entre les côtes.	Sternum Cartilage: n'est pas facilement palpable. Coussinet adipeux: peut être pris entre les doigts; bouge légèrement d'un côté à l'autre.
Idéale	Cote d'état de chair 3			
		Colonne lombaire Dessus de la colonne: non saillant; léger creux entre chaque vertèbre. Ne peut pas être prise facilement les doigts. Boutes de côtes: la saillie est légèrement perceptible, mais on ne peut pas la prendre entre les doigts. Transition: en pente douce du dessus de la colonne aux bouts de côtes.	Côtes Côtes: difficile à voir. On sent l'espace entre les côtes quand on applique une pression.	Sternum Cartilage: à peine palpable. Coussinet adipeux: large et épais. Il peut être pris entre les doigts, mais bouge très peu.
En surpoids	Cote d'état de chair 4			
		Colonne lombaire Dessus de la colonne: ne se voit pas. Aucune indentation entre les vertèbres. Le dessus de la colonne est plat et ne peut pas être pris entre les doigts. Boutes de côtes: pas d'arête ni de saillie. Transition: arrondie du dessus de la colonne aux bouts de côtes.	Côtes Côtes: ne se voient pas. Le flanc de l'animal semble plat. On ne sent l'espace entre les côtes qu'en appliquant une forte pression.	Sternum Cartilage: n'est pas palpable. Coussinet adipeux: difficile à prendre entre les doigts et ne bouge pas d'un côté à l'autre.
Obèse	Cote d'état de chair 5			
		Colonne lombaire Dessus de la colonne: enfouie dans la graisse; légère indentation entourée de protubérances grasses. La croupe ressemble au haut d'un cœur. Les vertèbres individuelles ne sont pas palpables. Boutes de côtes: les vertèbres individuelles ne sont pas palpables. Transition: bombement de la graisse du dessus de la colonne aux bouts de côtes.	Côtes Côtes: ne se voient pas. L'espace entre les côtes n'est pas palpable.	Sternum Cartilage: n'est pas palpable. Coussinet adipeux: ne peut pas être pris entre les doigts ni bouger.












- ❖ Des aliments de qualité et répondant aux besoins nutritionnels des chèvres doivent être accessibles et disponibles.
- ❖ L'état de chair doit être évalué régulièrement.
- ❖ Le 1^{er} repas de colostrum doit être donné dans les 6 premières heures de vie (idéalement les 2 premières heures).
- ❖ Le lait doit être servi en quantité et qualité suffisante pour favoriser la santé et la croissance.

Aliments et eau

- ❖ Les chevreaux ne doivent pas être sevrés avant l'âge de 6 semaines.
- ❖ Les rations doivent être formulées et distribuées de façon à limiter l'apparition de maladies métaboliques.
- ❖ Tous les animaux (y compris les chevreaux) doivent TOUJOURS avoir accès à une quantité suffisante d'eau propre, saine et appétente.
- ❖ La neige et la glace ne sont pas suffisantes comme source principale d'eau.

Pratiques d'élevage

Onglons bien parés ou trop longs

Aspect du sabot	Note ordinale		
	0	1	2
Longueur de l'orteil	 <p>L'orteil n'est pas trop long. La longueur de l'orteil fait moins de la moitié de la longueur du reste du sabot.</p>	 <p>L'orteil est moyennement long. La longueur de l'orteil fait plus de la moitié, mais moins que la longueur totale du reste du sabot.</p>	 <p>L'orteil est beaucoup trop long. La longueur de l'orteil fait plus que la longueur totale du reste du sabot.</p>
Forme du talon	 <p>Le talon est vertical. L'animal ne marche pas sur le talon; la bande coronaire est parallèle au sol.</p>	 <p>Le talon est moyennement abaissé. L'animal ne marche pas sur le talon, mais la bande coronaire est inclinée vers le sol.</p>	 <p>Le talon est très abaissé. L'animal marche sur le talon, et la bande coronaire est fortement inclinée vers le sol.</p>
Forme du boulet*	 <p>Le boulet est vertical est droit.</p>	 <p>Le boulet est abaissé vers le sol. Une bosse osseuse peut être apparente sur le paturon.</p>	
Forme des onglons	 <p>Les deux onglons sont droits.</p>	 <p>Un des onglons est plié/tordu vers l'extérieur ou vers le milieu du sabot.</p>	 <p>Les deux onglons sont pliés/tordus vers l'extérieur ou vers le milieu du sabot.</p>
Écart des onglons**	 <p>Les onglons ne sont pas écartés. La distance entre les bords intérieurs des extrémités des onglons est de < 4 cm.</p>	 <p>Les onglons sont modérément écartés. La distance entre les bords intérieurs des extrémités des onglons est de > 4 cm et < 6 cm.</p>	 <p>Les onglons sont très écartés. La distance entre les bords intérieurs des extrémités des onglons est de > 6 cm.</p>

- ❖ Les onglons doivent être parés au moins tous les 6 mois.
- ❖ La castration ne doit pas être systématique, mais basée sur une analyse des risques vs avantages.
- ❖ Une méthode de contrôle de la douleur doit être administrée au moment de la castration.

Pratiques d'élevage

Castration

Méthode, plage d'âge et mesures de contrôle de la douleur

Méthode	Plage d'âge	Mesure de contrôle de la douleur
Anneau élastique et pince	24 heures–10 jours	Analgesie
Anneau élastique	24 heures–10 jours	Analgesie
Anneau élastique	11–14 jours	Anesthésie locale et analgesie requises
Pince à castrer/émasculateur (p. ex., pince Burdizzo)*	L'âge du chevreau peut varier selon la race et l'animal quand cette intervention convient Animal de plus de 12 semaines, intervention à pratiquer par un médecin vétérinaire	Anesthésie locale et analgesie requises
Chirurgie — ouvrir et retirer	24 heures–7 jours	Anesthésie locale et analgesie requises
Chirurgie — émasculateur — intervention vétérinaire seulement	Plus de 7 jours	Anesthésie locale et analgesie requises

Pratiques d'élevage

❖ Ébourgeonnage

- Un analgésique doit être fourni durant l'ébourgeonnage
- Fait sur des chevreaux de maximum 21 jours (habituellement 7-14 jours)
- L'ébourgeonnage au fer chaud est la seule méthode acceptable

❖ Écornage

- L'écornage ne doit pas être pratiqué, sauf s'il est nécessaire pour protéger la santé et le bien-être de la chèvre; la corne doit être enlevée par un médecin vétérinaire agréé, qui doit utiliser un sédatif, une anesthésie générale ou locale et une analgésie périopératoire quel que soit l'âge de l'animal
- L'écornage à l'aide de bandes élastiques, d'une gouge, d'un écorneur de type Barnes ou d'un écorneur de type Keystone (c.-à-d. une guillotine) est interdit



Pratiques d'élevage

- ❖ Les chevrettes doivent avoir atteint au moins 65 % du poids adulte attendu pour leur race au moment de l'accouplement.
- ❖ Il faut se laver les mains ou porter de nouveaux gants lorsqu'on intervient durant la mise bas.
- ❖ Il ne faut pas tarir les chèvres en limitant l'accès à l'eau et aux aliments.

Gestion de la santé

- ❖ Tous les producteurs doivent établir et entretenir une relation de travail avec un médecin vétérinaire agréé.
- ❖ Des registres écrits des épisodes de maladies et des traitements doivent être tenus.
- ❖ Les chèvres boiteuses qui ne peuvent pas marcher ou qui souffrent de douleurs modérées à sévères et qui ne répondent pas au traitement doivent être euthanasiées

Évaluation de la boiterie

Tableau K.1. Description des systèmes d'évaluation de la locomotion disponibles pour les chèvres

Catégorie	Volonté d'avancer	Port du poids	Hochements de la tête	Description
1. Démarche normale	Oui	Oui	Non	Démarche égale, marche sans faire halte.
2. Démarche inégale	Oui	Oui	Non	Pas court, démarche raide ou oscillation de l'onglon.
3. Boiterie légère	Oui	Oui	Peut-être	Légère claudication. Le membre affecté n'est pas facile à identifier.
4. Boiterie modérée	Avec réticence	Avec réticence	Oui	Claudication modérée. Le ou les membres affectés sont identifiables.
5. Boiterie sévère	Refuse	Incapable	Oui (sévère)	Claudication sévère, incapable de porter du poids sur les 4 pattes. Peut marcher sur les genoux ou avec les membres étirés, sans plier les articulations (au pas de l'oie).

Gestion de la santé

❖ Quand des chèvres sont malades/blessées/souffrantes, il faut prendre l'une des deux mesures suivantes sans délai :

1. Traitement — doit être sûr et peut inclure :

- le contrôle de la douleur
- des soins de santé
- les médicaments vétérinaires
- la surveillance de la réponse au traitement

2. Sans traitement— les chèvres doivent alors être retirées du troupeau et ne pas souffrir en attendant d'être :

- réformées ou vendues pour abattage
- abattues ou euthanasiées à la ferme

Transport

Arbre de décision pour le transport

L'arbre de décision pour le transport est un outil utilisé pour aider à prendre des décisions concernant le transport des animaux. Il s'agit d'un résumé fondé sur la partie XII du Règlement sur la santé des animaux (RSA), qui fournit quelques exemples. En cas de doute, ne procédez pas au chargement de l'animal ou des animaux et communiquez avec votre vétérinaire. Reportez-vous à la partie XII du RSA pour le libellé et les directives officielles.



ANIMAUX APTES LES TRANSPORTER

- Ceux qui sont aptes à faire le trajet prévu avant le début du processus de transport sont surveillés continuellement et à intervalles pour voir s'ils sont toujours aptes durant le voyage (et au besoin, pour qu'ils reçoivent des soins rapidement). Les animaux aptes sont ceux qui arriveront à leur destination finale en bonne condition.
- L'intervalle maximal sans alimentation, abreuvement et repos est de 36 heures
- Selon le Règlement sur la santé des animaux – partie XII (Transport des animaux) et les directives réglementaires de l'ACIA
- Consultez aussi le *Cat de pratiques recommandées pour le soin et la manipulation des animaux de ferme – Transport*

*Dispositions spéciales pour les animaux fragilisés

Les animaux fragilisés, s'ils sont emballés, doivent être transportés directement vers l'endroit convenable le plus proche où ils peuvent recevoir des soins, être traités, abattus ou euthanasiés – mais seulement en prenant des dispositions spéciales, entre autres :

- les séparer des autres animaux (*exception : un animal familier peut accompagner l'animal fragilisé s'il est improbable que cela cause de la souffrance, des blessures ou la mort de l'un ou l'autre animal*)
- les faire emballer individuellement dans le compartiment arrière (sans leur faire emprunter une rampe à l'intérieur du véhicule)
- prendre des mesures pour les empêcher de souffrir (p. ex., supplément de litière, médicament contre la douleur, accès fréquent aux aliments et à l'eau)
- ne les transporter que localement et directement – pas dans un centre de rassemblement où ils seront vendus
- leur permettre de s'alimenter, de s'abreuver et de se reposer au moins toutes les 12 heures
- prendre d'autres dispositions si nécessaire (p. ex., une évaluation vétérinaire avant l'emballage si l'on est incertain de la capacité de l'animal à endurer le transport).



ANIMAUX FRAGILISÉS LES TRANSPORTER AVEC DES DISPOSITIONS SPÉCIALES*

(Règlement sur la santé des animaux –
Partie XII)

Exemples:

- Abcès (unique et/ou ouvert, causant de l'inconfort, de la douleur ou gênant les mouvements)
- Blessure aiguë au pénis
- Amputation ou difformité (seulement si complètement guérie et non douloureuse)
- Cécité des deux yeux
- Ballonnement (animal ni faible, ni couché)
- Corne ou rudiment brisés (avec signes d'hémorragie ou d'infection)
- En forte lactation si l'animal n'est pas traité périodiquement pour prévenir l'engorgement mammaire
- Boiterie légère (voir l'annexe K), capable de porter du poids sur ses membres et de suivre le groupe (tout animal boiteux autre que ceux figurant sur la liste des animaux aptes est considéré comme étant fragilisé)
- Prolapsus rectal ou vaginal intermittent ou traité
- Cicatrisation incomplète après une intervention chirurgicale comme l'écaillage ou la castration
- Plaie ouverte (selon la gravité de la plaie, p. ex., laceration ou plaie perforante, l'animal pourrait être inapte)
- Lésions d'ecthyma douloureuses, gênant l'alimentation ou qui semblent infectées
- Ongles trop longs qui empêchent la chèvre de se mouvoir librement (voir l'annexe H)
- Animaux vulnérables (âgés de 8 jours ou moins, chevaux nourris seulement au lait ou lait de remplacement).

Ne pas continuer à transporter un animal qui devient fragilisé ou inapte au-delà de l'endroit disponible le plus proche où il peut recevoir des soins, être euthanasié ou être abattu.



ANIMAUX INAPTES NE PAS LES TRANSPORTER

**Sauf sur recommandation d'un médecin vétérinaire

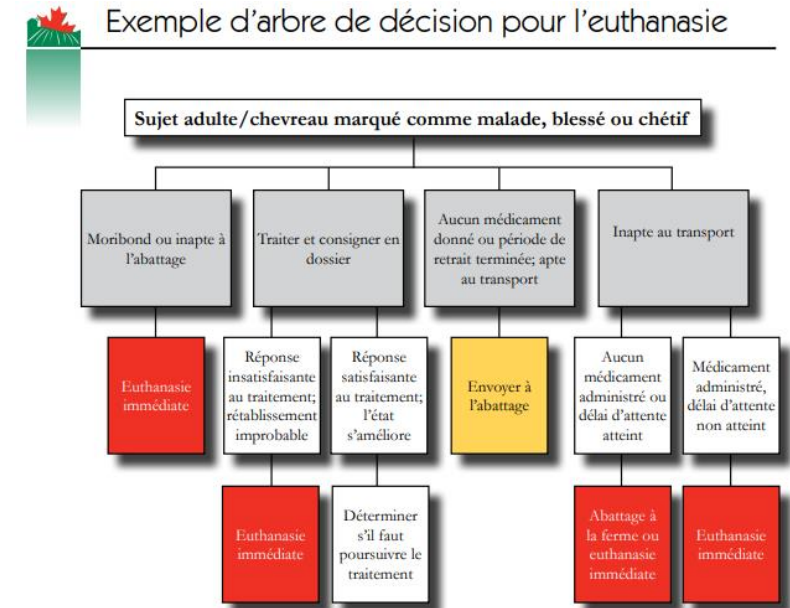
Exemples:

- Tendon, ligament ou nerf endommagé causant une dysfonction ou un problème de motricité
 - Cote d'état de chair < 2 et signes de faiblesse ou d'intolérance à l'effort
 - Ballonnement au point de présenter des signes d'inconfort ou de faiblesse
 - Fracture (p. ex., membre, mâchoire, pénis)
 - Ps gangréneux
 - Animal en état de choc ou mourant
 - Respiration laborieuse (p. ex., pneumonie)
 - Susceptible de mettre bas (15 derniers jours de gestation) ou ayant mis bas depuis moins de 48 heures
 - Mammite (p. ex., mammite clinique causant douleur, fièvre, enflure, etc.)
 - Plusieurs abcès nuisant au bien-être de l'animal (c.-à-d. ouverts ou douloureux)
 - Signes neurologiques (p. ex., pertes d'équilibre ou convulsions)
 - Prolapsus utérin, prolapsus rectal ou vaginal sévère
 - Température rectale > 40 °C
 - Rétention du placenta (p. ex., > 48 heures) et métrite (écoulement vaginal, infection systémique)
 - Boiterie sévère (l'animal ne porte pas de poids sur un ou plusieurs membres; voir l'annexe K : Évaluation de la boiterie)
 - Plaie ouverte grave
 - Signes de déshydratation (muqueuses collantes, peau en tente sur l'œil, yeux creux)
 - Signes d'hyperthermie (température rectale > 40,5 °C, halètement, respiration bouche ouverte) ou d'hypothermie (température rectale < 37 °C, extrémités froides, frissons, posture voûtée)
 - Ne peut se lever seul ni demeurer debout ou se déplacer sans aide, ou refus de bouger (non ambulateur)
 - Nombrel non cicatrisé ou infecté.
- ***Voir la section 7.1 les exceptions pour faire embarquer des animaux inaptes.**

- ❖ Seuls les animaux en bonne santé, sans blessures ni maladies, peuvent être expédiés vers les centres de rassemblement, les points de vente de sujets reproducteurs et les points de vente de bétail.
- ❖ Les camions doivent être en bon état, propres et convenablement pourvus en litière.

Euthanasie et abattage à la ferme

- ❖ Chaque ferme doit identifier les méthodes d'euthanasie approuvées qu'elle utilise et revoir ces méthodes avec un médecin vétérinaire
- ❖ La décision d'euthanasier une chèvre doit être prise dès que l'animal est malade ou blessé et qu'il souffre ou est en détresse et
 - qu'il n'existe aucune possibilité raisonnable de rétablissement
 - que l'animal ne sera pas ou ne peut pas être traité
 - que l'animal a été traité, mais ne répond pas au traitement comme prévu et qu'il n'est pas justifié de poursuivre le traitement



Euthanasie et abattage à la ferme

❖ Une méthode acceptable d'euthanasie doit être utilisée

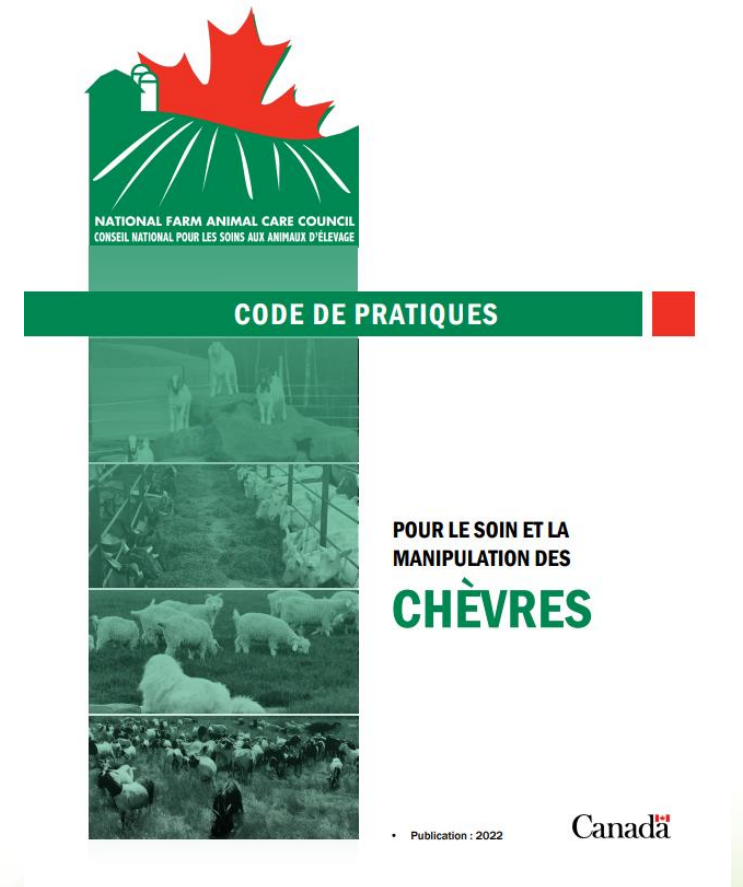
Méthode	Convient pour	Matériel et intervention
Arme à feu	Tous les poids et classes d'âge	Le calibre et la balle de l'arme à feu doivent convenir à la taille de l'animal.
Pistolet percuteur et méthode secondaire	Tous les poids et classes d'âge	Utiliser une cartouche et une charge appropriées pour l'animal. Une méthode secondaire est nécessaire.
Pistolet à tige non pénétrante et méthode secondaire	Chevreaux < 5 kg et < 48 heures	Utiliser une cartouche et une charge adaptées à l'animal. Une méthode secondaire est nécessaire.
Médicaments approuvés pour l'euthanasie	Tous les poids et classes d'âge	Ils doivent être administrés par un médecin vétérinaire.



En conclusion...

- ❖ Le bien-être des animaux est primordial
- ❖ Les exigences énumérées ont été résumées et ne constituent en aucun cas une liste complète
- ❖ Pour en savoir plus:

<https://www.nfacc.ca/codes-de-pratiques/chevres>





Merci!

